

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille dix-sept à 19h30, au Centre communautaire, 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Madame la conseillère Josée Goyette, Messieurs les conseillers Benoît Lamontagne, Ghislain Quintal, Éric Rioux et Donald Pinard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Albert Santerre, maire.

Le conseiller André Dulude est absent.

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Période de recueillement
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
4. Considération et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017
5. Première période de questions
6. VOIRIE MUNICIPALE :
- 5.1 Dépenses de mars 2017 :

|                              |                             |            |
|------------------------------|-----------------------------|------------|
| Robitaille Équipement Inc.   | Pintes carbures lames       | 1 707.38\$ |
| Tenco                        | Réparation saleuse 10 roues | 1 583.85\$ |
| Labo S.M. inc.               | Étude stabilisation talus   | 2 023.56\$ |
| Mazout Propane<br>Beauchemin | Diesel                      | 881.91\$   |
7. Résultat de l'appel d'offres pour le rechargement du chemin Steel-Murphy
8. Résultat de l'appel d'offres pour le rapiéçage mécanisé – 2<sup>e</sup> Rang Nord
9. Résultat de l'appel d'offres pour le lignage des rues pavées
10. Priorités 2017 – Rencontre avec le député de Brome Missisquoi
11. Acceptation des offres de services pour les travaux de creusage de fossés dans le 2<sup>e</sup> Rang Nord (veto du maire)
12. Résolution pour acquisition et aliénation terrain 1<sup>er</sup> Rang Sud
13. Mandat pour négociation du prix d'achat de la parcelle de terrain nécessaire pour les travaux prévus dans le 1<sup>er</sup> Rang Sud
14. Offre pour la peinture de la boîte du camion « International 10 roues »
15. CeraMystic – Participation financière pour inclure le logo de la Municipalité
16. Comité intermunicipal des incendies de Bedford
17. Résolution autorisant les transactions auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec
18. Appui à Internet Haut-Richelieu pour le dépôt d'un projet dans le cadre des programmes « Brancher pour innover et Québec Branché »
19. ADOPTION du règlement d'emprunt pour le garage municipal
20. Réservation de chambres pour le congrès de la FQM
21. Campagne de financement Aréna de Bedford – Demande de lettre de garantie pour la Régie des alcools, des courses et des jeux
22. Information :
  - Remerciements de la Fondation Éducative Jean-Jacques Bertrand
  - Invitation au tournoi de golf du maire de Bedford
21. Deuxième période de questions
22. Correspondance de monsieur le maire
23. Affaires diverses
24. Approbation des comptes à payer
25. Clôture (ajournement) de la session ordinaire.

---

**2017.04078 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE l'ordre du jour proposé le 3 avril 2017 soit et est approuvé tel que présenté et conservant le point « Affaires diverses » ouvert jusqu'à la clôture de cette session.

ADOPTÉE

**2017.04079 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2017.04080 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Période de questions**

**2017.04081-1 Dépenses de voirie municipale du mois de mars 2017**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve les comptes de dépenses de voirie du mois de février 2017 comme suit :

|                            |                             |            |
|----------------------------|-----------------------------|------------|
| Robitaille Équipement Inc. | Pintes carbures lames       | 1 707.38\$ |
| Tenco                      | Réparation saleuse 10 roues | 1 583.85\$ |
| Labo S.M. inc.             | Étude stabilisation talus   | 2 023.56\$ |
| Mazout Propane Beauchemin  | Diesel                      | 881.91\$   |

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour les dépenses décrites.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale /secrétaire-trésorier

**2017.04081 Soumissions pour la fourniture de pierre pour le rechargement du chemin Steel-Murphy**

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue au terme d'une invitation à soumissionner.

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de la soumission se lit comme suit :

| Nom du soumissionnaire | Prix tonne métrique | Prix total (taxes incluses) |
|------------------------|---------------------|-----------------------------|
| Concassage Pelletier   | 10.18\$/tm          | 18 727.13\$                 |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de Concassage Pelletier inc. pour la fourniture et le transport d'une quantité approximative de mille six cents tonnes (1 600/tm) de pierre MG-20b au montant de dix dollars et dix-huit cents (10.18\$) la tonne métrique;

QUE la soumission de Concassage Pelletier inc. et les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient tout au long reproduits.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**2017.04082 Soumissions pour le rapiéçage mécanisé 2017**

CONSIDÉRANT l'ouverture le 30 mars 2017, des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur le 2<sup>e</sup> Rang Nord;

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT que le résultat des ouvertures de soumissions se lit comme suit :

| Nom des soumissionnaires                   | Prix /<br>tonne posée | Prix total 800/tm<br>(incluant les taxes) |
|--|-----------------------|---|
| Pavage Maska (Estrie) Inc.                 | 81.68\$               | 75 129.26\$                               |
| Eurovia Québec Construction inc. (Bromont) | 84.80\$               | 77 999.04\$                               |
| Sintra ( Région Montérégie / RiveSud )     | 85.80\$               | 78 918.83\$                               |
| MSA Infrastructures inc.                   | 86.25\$               | 79 332.75\$                               |
| Pavage Axion inc.                          | 88.11\$               | 81 043.58\$                               |
| Construction Techroc Inc.                  | 106.40\$              | 97 866.72\$                               |
| Construction BauVal Inc.                   | 106.43\$              | 97 894.31\$                               |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de Pavage Maska Inc. pour effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé sur le 2<sup>e</sup> Rang Nord pour un montant de quatre-vingt-un dollars et soixante et huit cent (81.68\$) la tonne posée, plus taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour le rapiéçage mécanisé de Pavage Maska Inc., ainsi que les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient tout au long reproduits.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**2017.04083 Soumissions pour le lignage des routes pavées**

CONSIDÉRANT l'ouverture le 3 avril 2017 des soumissions pour le lignage des routes pavées 2017;

CONSIDÉRANT que le résultat des ouvertures de soumissions se lit comme suit :

| Nom du soumissionnaire          | Prix total (taxes incluses) |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Lignes Maska                    | 7 072.11\$                  |
| Marquage Traçage du Québec Inc. | 7 395.19\$                  |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de de Lignes Maska pour le lignage des routes pavées du territoire de Saint-Ignace-de-Stanbridge;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour le lignage des routes pavées de Ligne Maska et les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient tout au long reproduits.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**2017.04084 Priorités 2017**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil dépose auprès du député provincial de Brome-Missisquoi la liste des priorités suivantes :

| Ordre | Description  | Coûts estimés |
|-------|--|---------------|
| 1     | 5 <sup>ème</sup> Rang Nord - traitement de surface             | 80 000\$      |
| 2     | 2 <sup>ème</sup> Rang Nord - Rapiéçage mécanisé                | 80 000\$      |
| 3     | Construction d'un garage municipal                             | 555 000\$     |
| 4     | Réfection et reprofilage de la courbe 1 <sup>er</sup> Rang Sud | 480 000\$     |

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**2017.04085**    **Offre pour le creusage des fossés**

CONSIDÉRANT l'offre de deux (2) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'excavation Denex inc. et l'offre de Excavation CMR inc. pour les travaux de creusage de fossés, toutes deux (2) au taux horaire de 110\$/hr ;

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre Denex pour le creusage de fossés.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**2017.04086**    **Résolution pour acquisition et aliénation terrain 1<sup>er</sup> Rang Sud**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation 415066 auprès de la CPTAQ ayant pour objet la modification du rayon de courbure d'un tronçon du rang 1, sur le lot 5 555 384, impliquant l'utilisation d'une superficie de 0,29 ha a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de se porter acquéreur de la superficie;

CONSIDÉRANT QU'un amendement doit être déposé à la Commission afin d'ajouter un volet d'aliénation

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le conseil municipal modifie la résolution municipale 2017.02032 de façon à y inclure l'aliénation.

ADOPTÉE

**2017.04087**    **Mandat pour négociation du prix d'achat de la parcelle de terrain nécessaire pour les travaux prévus dans le 1<sup>er</sup> Rang Sud**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de se porter acquéreur de la superficie nécessaire pour effectuer les travaux de reprofilage de la courbe dans le 1<sup>er</sup> Rang Sud;

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil mandate Monsieur Albert Santerre et Madame Mélanie Thibault, afin de rencontrer le propriétaire et négocier un prix d'achat pour la parcelle de terrain.

ADOPTÉE

**2017.04088**    **Offre pour la peinture de la boîte de camion du 10 roues**

CONSIDÉRANT l'offre de Soudure Brault Inc. daté du 3 avril 2017 au montant de quinze mille neuf cent dollars (15 900\$) plus taxes applicables;

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de Soudure Brault inc.

QUE la soumission de Soudure Brault Inc datée du 3 avril 2017 soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**2017.04089**    **CeraMystic –Participation financière pour inclure le logo de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le hameau de Mystic est situé dans la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE le conseil apporte un soutien à l'évènement CéraMystc depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marsot a déjà reçu une demande de la Municipalité à l'effet de corriger son adresse sur les dépliants et affiches, afin d'inscrire Saint-Ignace-de-Stanbridge et entre parenthèse (Mystic).

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge appui financièrement pour un montant de 200\$ la tenue de l'évènement Ceramystic à la condition que les corrections sur l'adresse de la tenue de l'évènement soient apportées.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**2017.04090**    **Nomination du représentant de la Municipalité pour tous les dossiers avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mandater une personne à titre de signataire et de mandataire pour tous les dossiers véhicules avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil désigne Madame Mélanie Thibault, directrice générale comme représentante, signataire et mandataire pour tous les dossiers de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge avec la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour les trois (3) prochaines années

ADOPTÉE

**2017.04091**    **Appui à Internet Haut-Richelieu pour le dépôt d'un projet dans le cadre des programmes « Brancher pour innover et Québec Branché »**

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a mandaté l'organisme à but non lucratif Développement et Innovations Haut-Richelieu (connu aussi sous le nom Internet Haut-Richelieu) pour déposer un projet d'Internet haute-vitesse par fibre optique pour couvrir l'ensemble des résidences et entreprises de la MRC Brome-Missisquoi qui ne sont pas actuellement desservies par un service minimal de 5/1 mbps;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour le quotidien de nos citoyens;

ATTENDU QUE l'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement socio-économique de notre milieu : l'attraction de nouvelles populations, le télétravail, le développement des affaires et l'éducation de nos enfants;

ATTENDU QUE des citoyens de notre municipalité nous expriment leurs insatisfactions quant à leur service d'Internet haute vitesse actuel, citant : l'inconsistance ou le faible débit, le manque de fiabilité, l'incapacité de faire certains téléchargements et transferts, les couts exorbitants pour obtenir un service comparable en milieu urbain, et ce seulement, si un tel service est offert;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a pris connaissance des résultats des tests de vitesse déposés au conseil des maires de la MRC le 21 mars 2017, et que les résultats démontrent que la majorité des répondants n'ont pas accès à du 5/1 mbps;

ATTENDU QUE les besoins d'Internet haute vitesse ne feront qu'accroître et que nous estimons que la fibre optique est la technologie qui répondra aux besoins à long terme;

ATTENDU QUE les entreprises privées d'Internet haute vitesse déployant des technologies filaires ne peuvent rentabiliser leurs investissements que dans des milieux densément peuplés;

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

D'appuyer la demande de subvention déposée par Développement et Innovations Haut Richelieu, dans le cadre des programmes Brancher pour innover et Québec Branché.

ADOPTÉE

**2017.04092 Adoption du règlement d'emprunt pour la construction du garage municipal**

**Règlement numéro 311.032017 décrétant une dépense estimative de *cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000\$)* un emprunt de *quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$)* et l'utilisation de *cent cinq mille dollars (105 000\$)* du fond réservé à cet effet. Afin de pourvoir aux coûts de construction du nouveau garage municipal. L'emprunt devra être remboursé sur une période de *vingt (20) ans*. Tous les coûts supplémentaires seront directement défrayés à même le fond de roulement de la Municipalité**

---

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de *quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$)*;

ATTENDU qu'il y a déjà une somme de *cent cinq mille dollars (105 000\$)* en surplus affecté pour cet investissement;

ATTENDU QUE tous les frais excédents la dépense estimative de *cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000\$)*

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé procéder à la construction du nouveau garage municipal, selon les plans et le devis préparé par la firme Lussier Architecte inc.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme estimative de *cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000 \$)* pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de *quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$)* sur une période de vingt (20) ans et d'utiliser les surplus déjà affecté à ce projet de *cent cinq mille dollars (105 000\$)*, ainsi qu'à payer toutes sommes supplémentaires directement à partir du fond de roulement.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, à même la taxes foncière, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

\*Le règlement entrera en vigueur seulement s'il est approuvé par les personnes habiles à voter suite à la tenue d'un registre le 25 avril 2017. Si au terme de l'enregistrement le nombre requis de signatures est atteint. Le conseil pourra décider de tenir un référendum. De plus, le règlement devra recevoir l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire avant son entrée en vigueur et sa publication.

**2017.04093** **Réservation chambres congrès annuel FQM**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la réservation de 3 chambres via la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**2017.04094** **Campagne de financement Aréna de Bedford – Demande de lettre de garantie pour la Régie des alcools, des courses et des jeux**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la signature d'une lettre de garantie à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour la tenue d'un concours pour collecter des fonds pour l'aréna de Bedford.

QUE le signataire désigné soit Monsieur Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

**2017.04095** **Fondation Lévesque-Craighead**

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Fondation sollicitant l'achat de 10 billets à 10\$ au profit de la Fondation Lévesque-Craighead;

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge appui financièrement par l'achat de 10 billets pour un montant de 100\$.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite dans la présente résolution.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secrétaire trésorier

**Deuxième période de questions**

**2017.04096** **Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve les dépenses et paiements suivants :

| N° déboursé   | Date       | Nom                       | Description                      | Montant     |
|---------------|------------|---------------------------|----------------------------------|-------------|
| 201700101 (I) | 2017-03-06 | Mélanie Thibault          | Chèque annulé                    | (689,71 \$) |
| 201700102 (I) | 2017-03-07 | DESJARDINS SECURITE       | Assurance collective             | 877,37 \$   |
| 201700103 (I) | 2017-03-08 | ALPHA TABCO INC.          | Assises et dossiers chaises      | 1 391,78 \$ |
| 201700105 (I) | 2017-03-08 | CNESST                    | Cotisation 2016                  | 1 302,19 \$ |
| 201700106 (I) | 2017-03-08 | VILLE DE COWANVILLE       | Frais juridiques                 | 930,59 \$   |
| 201700107 (I) | 2017-03-08 | HYDRO QUEBEC              | Électricité centre communautaire | 958,64 \$   |
| 201700108 (I) | 2017-03-07 | Mélanie Thibault          | Creation Cloud ADOBE 2017        | 947,28 \$   |
| 201700109 (I) | 2017-03-14 | VIDEOTRON LTÉE            | Téléphonie c.c.                  | 98,14 \$    |
| 201700110 (I) | 2017-03-14 | BELL MOBILITÉ             | Connexion ipad                   | 201,64 \$   |
| 201700111 (I) | 2017-04-03 | ROBITAILLE EQUIPEMENT INC | Pointes carbures pour lames      | 1 707,38 \$ |

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

|               |            |                            |  |                     |
|---------------|------------|----------------------------|--|---------------------|
| 201700112 (I) | 2017-03-14 | ECOLE JEAN-JACQUES         | Bourses 2 x 200\$                                  | 400,00 \$           |
| 201700113 (I) | 2017-03-14 | OBV Yamaska                | Cotisation 2017 et soirée complète                 | 80,00 \$            |
| 201700114 (I) | 2017-03-20 | VIDEOTRON LTÉE             | Téléphonie mairie                                  | 376,04 \$           |
| 201700115 (I) | 2017-04-03 | GESTIM                     | Service inspection municipal                       | 1 244,55 \$         |
| 201700116 (I) | 2017-04-03 | MEDIAS<br>TRANSCONTINENTAL | Publication appel d'offres                         | 447,25 \$           |
| 201700117 (I) | 2017-03-27 | DESJARDINS SECURITE        | Pension mars 2017                                  | 897,64 \$           |
| 201700120 (I) | 2017-03-27 | RECEVEUR GENERAL DU        | DAS janvier à mars 2017                            | 3 354,33 \$         |
| 201700123 (I) | 2017-03-31 | MINISTRE DU REVENU DU      | DAS janvier à mars 2017                            | 8 692,54 \$         |
| 201700124 (I) | 2017-04-03 | TENCO INC.                 | Réparation saleuse                                 | 1 583,85 \$         |
| 201700125 (I) | 2017-04-03 | VIDEOTRON LTÉE             | Hébergement  | 22,98 \$            |
| 201700126 (I) | 2017-04-03 | Nopac Environnement        | Collectes  | 3 875,48 \$         |
| 201700127 (I) | 2017-04-03 | LABO S.M. INC.             | 1 <sup>er</sup> Rang étude stabilisation talus avc | 2 023,56 \$         |
| 201700128 (I) | 2017-04-03 | CENTRE D'ACTION            | Réservation une table pour 8 pers.                 | 200,00 \$           |
| 201700129 (I) | 2017-04-03 | MAZOUT & PROPANE           | Diesel   | 881,91 \$           |
| 201700130 (I) | 2017-04-03 | PETITE CAISSE              | Postes et autres                                   | 128,76 \$           |
|               |            |                            |  | <b>31 934,19 \$</b> |

**ADOPTÉE**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour les dépenses décrites.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale /secrétaire-trésorier

**2017.04097    Levée de la séance**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Albert Santerre, maire

\_\_\_\_\_  
Mélanie Thibault, directrice générale /  
secrétaire trésorière

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Albert Santerre, maire